

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAU-ORON

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 20h. A la grande-salle de Puidoux-Village

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux Membres du Comité de direction ainsi qu'à Mme Ariane Jordan (boursière de la commune d'Oron), et M. Patrick Favre.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 11 délégué(e)s (47 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Chexbres	Philippe Biavati	3
Forel (Lx)	Raynald Cordey	3
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Maracon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	André Kolly	1
Oron	Pierre-Vincent Baechler	6
Puidoux	Raphaël Durgniat	3
Pully	Gérald Cuche	19
Riaz	Maxine Chappuis	1
Savigny	Ralph Brühlmann	4
Servion	Hermann Olivetta	3

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 10 délégué(e)s (10 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Chexbres	Jean-François Chevalley	1
Forel (Lx)	Roger Cordey	1
Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1
Maracon	Nicolas Fosserat	1
Paudex	Jean-François Spring	1

Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Pully	Lydia Masméjan	1
Saint-Saphorin (Lx)	Mauro Contardo	1
Savigny	Jean-Claude Rochat	1
Servion	Olivier Oberson	1

Egalement présent : M. Patrick Favre, Cdt ORPC et Mme Ariane Jordan, Boursière

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Marc-Henri Duboux	6
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Lutry	Philippe Martin	11
Paudex	Marc Viand	2
Saint-Saphorin (Lx)	Philippe de Micheli	1

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Philippe Michelet	1
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Lutry	Alain Amy	1
Montpreveyres	Carol Gachet	1
Oron	Monique Ryf	1
Rivaz	Jean-François Pugin	1

CODIR : Madame Céline Dillner-Reichen

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose de rajouter un point 7ter à l'ordre du jour. En effet, il faut nommer un nouveau membre à la commission de gestion. En remplacement de M. Daniel Sonnay, délégué du pouvoir exécutif de la commune d'Oron. Cette modification est mise en discussion. La parole n'est pas demandée.

Sans remarque, la modification de l'ordre du jour est **acceptée** à l'unanimité.

3. Assermentations

Le Président indique qu'il faut assermenter plusieurs délégué(e)s.

A la demande du Président, l'assemblée se lève.

Il donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi et procède à l'appel des délégué-e-s des communes.

A l'appel de son nom, chaque délégué solennise la promesse.

Sont assermenté-e-s :

- Maxine Chappuis Rivaz
- Anne-Cécile Uldry Oron
- Pierre-Vincent Baechler Oron

Le Président les remercie et en vertu de la loi les déclare installés en qualité de membres du Conseil intercommunal de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron pour le reste de la législature 2021-2026

4. Acceptation du procès-verbal du 16 novembre 2021

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021, qui a été envoyé en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Il demande également s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque, il remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président demande aux membres qui le souhaitent de bien vouloir communiquer leur adresse courriel, afin d'éviter des oublis de communications de convocation. Les divers documents seront toujours transmis via les greffes.

6. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz prend la parole.

« Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Tout d'abord, au nom du Comité de direction, j'espère que vous allez bien.

Voici quelques informations générales concernant notre ORPC Lavaux-Oron.

Les missions relatives aux engagements Covid ont pris fin en janvier 2022. Nous ne savons pas si un engagement sera planifié pour une éventuelle vague 6.

La guerre en Ukraine occupe deux organisations de protection civile soit Lausanne District et Ouest Lausanne depuis le mois de février 2022. Notre ORPC n'a pas été engagée.

Cette semaine, le site de Beaulieu a vu son nombre de places d'accueil augmenter de 2002 à 300.

Notre ORPC s'est vue en gagée pour 3 interventions en situation d'urgence depuis le début de l'année :

- 2x pour du délestage autoroutier les 16 février 14 avril
- 1x suite à la mise en place du plan Canicule. Il y a eu 167 appels à des particuliers pour 45 visites.

Depuis le début de l'année 2 compagnies sur 3 sont entrées en service. Elles ont participé à des ateliers d'instruction ayant pour thèmes :

- Régulation circulation
- Massage cardiaque
- Entretien des constructions
- Modules éclairage, engins...etc.

A cela s'est ajouté de la rénovation / aménagements de sentiers pédestres sur les communes de Servion, Forel, Pully la Chandelar. En chantier sur Pully concernant la Paudèze est prévu pour novembre 2022.

A venir, c'est le gros morceau avec le Tour de France. 200 personnes vont être sollicitées et déployées sur le parcours le 10 juillet 2022.

Du côté des ressources humaines, nous sommes à la recherche d'un/e chef/fe des opérations. Nous ouvrirons prochainement le recrutement pour un/e manœuvre logistique – entretien des abris publics suite aux sollicitations des communes.

Pour terminer, voici le résultat de l'audit du Contrôle Cantonal des Finances (CCF).

Le rapport final étant confidentiel, je ne peux pas vous le transmettre, mais je peux vous donner quelques informations.

De manière général, il n'y a rien de particulier. Notre ORPC fonctionne bien.

Quelques recommandations nous ont été adressées concernant :

- L'établissement d'un règlement du fonds de réserve validé par le Conseil intercommunal formalisant les règles d'attribution, d'utilisation et d'engagement des dépenses. Le Codir a décidé, à ce titre et vous en discuterez au point de l'ordre du jour sur les comptes, de ne pas faire de fonds de réserve mais d'identifier au bilan les fonds comme des avances faites par les communes.
- La régularisation d'une facture de repas préparé par un EMS dans le cadre de l'engagement Covid-19, remboursée par le SSCM mais non reversée à l'EMS.
- La formalisation du mandat de tenue de la comptabilité par la commune d'Oron
- La formalisation des relations avec des entités proches afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts avec les membres du CI.

Il n'y a donc pas eu de découvertes comme celles vécues à Nyon.

Merci de votre attention ».

7. Nomination d'un nouveau membre au Comité de direction

Le Président indique que suite à la fusion de la commune d'Essertes avec Oron, Mme Richard Danielle a terminé son mandat au 31 décembre 2021. Il faut alors nommer un nouveau membre au CODIR. Le Président fait part de la candidature de Mme Anne-Cécile Uldry, de la commune d'Oron.

Le Président demande à Mme Uldry, si elle accepte.

Mme Anne-Cécile Uldry, confirme qu'elle accepte.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature, il propose de l'élire par acclamations.

Mme Anne-Cécile Uldry est élue au Comité de direction

7ter. Nomination d'un nouveau membre à la commission de gestion

Le Président indique qu'il faut nommer un nouveau membre à la commission de gestion. Il propose M. Pierre-Vincent Baechler (délégué du pouvoir législatif, de la commune d'Oron).

M. Pierre-Vincent Baechler accepte.

Le Président demande s'il a d'autre proposition, il constate que ce n'est pas le cas. Il propose une élection par acclamation.

M. Pierre-Vincent Baechler est élu membre à la commission de gestion

8. Préavis n° 01-2022 – Comptes 2021

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuhe, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« Je n'ai pas de commentaires particuliers à vous apporter au sujet de ce préavis. Des questions ont été adressées au commandant, Monsieur Patrick Favre, et celles-ci ont fait l'objet de réponses complètes et précises à notre satisfaction ».

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport de gestion et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 01-2022 – Comptes 2021
est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis n° 02-2022 – Rapport de gestion 2021

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuche, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« Nous avons pris connaissance de ce rapport de gestion 2021, détaillé qui une fois de plus nous rend attentif à la nécessité pour la population de pouvoir compter sur une protection civile, très active et très présente sur la région de Lavaux-Oron. Comme communiqué par le commandant, Patrick Favre, la proximité est un des points forts de la PC. Elle permet de connaître les acteurs locaux (police, SDIS, hôpitaux, EMS, commerce). Elle permet également au milicien de service avec d'autres miliciens dans leur région. Perdre cette force n'est pas souhaitable. Souhaitons, que la confédération et canton, prennent les bonnes décisions.

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport de gestion et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 02-2022 – Rapport de gestion 2021
est accepté à l'unanimité.**

10. Préavis n° 03-2022 - Règlement fixant les frais d'intervention et les indemnités du personnel professionnels de l'ORPC du district Lavaux-Oron

Le Président passe la parole aux rapporteurs de la COGEST puis de la commission ad hoc.

M. Gérald Cuche, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« Vous avez certainement été étonnés de recevoir 2 rapports, concernant ce préavis. La commission de gestion sur la base d'un document officiel de l'association intercommunale ORPC, du district Lavaux-Oron, signé par son Président et sa secrétaire, a reçu le mandat d'étudier et faire un rapport.

D'autre part, comme vous avez pu le constater, une commission ad hoc, a été désignée pour étudier ce même préavis. Après avoir, reçu le rapport de la commission ad hoc nommée pour le traitement de ce dossier, j'ai repris connaissance des conclusions et là seulement, j'ai compris que ce préavis avait été transmis à une commission ad hoc.

Je peux dès lors, vous confirmer que le contenu de ce préavis a fait l'objet de toutes les attentions, en ce qui concerne les ajouts et modifications énoncées sur les articles du règlement par les membres de la commission ad hoc et l'adaptation sur la base des directives cantonales de ce règlement applications à notre ORPC.

M. Olivier Oberson, rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission et explique les amendements.

B) Art. 4 Frais pour les interventions en faveur de la collectivité

1. Corriger la première phrase par « Les tarifs de base applicables pour les interventions en faveur de la collectivité sont les suivants »
2. Corriger « Véhicule léger » par « Véhicule utilitaire » au point b)
3. Corriger « Frais de subsistance » par « Frais de subsistance par repas » au point c)

Explications pt 2. : Les véhicules engagés sont tous de type 4x4 et ne peuvent donc pas être Considéré comme légers. La différence entre véhicules utilitaires et tout terrain doit rester.

C) Art. 3 Champ d'application

1. Corriger le numéro de l'article et de la date de la loi fédérale par « au sens de l'article 53.3 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 »

2. Comme il est décrit dans le préavis au chapitre 3, et comme le commandant l'a également souligné lors de notre rencontre, le Comité directeur « souhaite pouvoir donner la possibilité de reporter, dans certains cas » les charges en facturant les prestations au demandeur d'une intervention. Or, le règlement tel que proposé ne laisse aucune marge de manoeuvre au Comité directeur au niveau du champ d'application. Il devrait en effet facturer chaque intervention des professionnels de l'ORPC indépendamment de la manifestation. Afin de pouvoir appliquer ce règlement au cas par cas, la commission propose l'ajout d'un 3ème paragraphe à cet article.

« 3 Le Comité directeur peut, au cas par cas, déroger à l'application de ce règlement selon des critères laissés à son appréciation. »

Le Président remercie les membres des commissions pour le travail effectué. Et ouvre la discussion sur les amendements.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président CODIR :

Indique que le CODIR accepte ces amendements. Il souhaite avoir juste une précision au sujet de l'art. 4, véhicule léger qui doit être remplacé par véhicule utilitaire, demande s'il s'agit de véhicule « tout terrain ».

M. Olivier Oberson, Rapporteur de la commission ad hoc :

Constate qu'un véhicule utilitaire et plus gros.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président CODIR :

Relevé qu'un utilitaire a deux roues motrices.

M. Patrick Favre, Commandant de l'ORPC :

Précise qu'il est difficile de faire cette différenciation de véhicule : Il peut avoir un fourgon 4x4, comme véhicule léger.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée, il passe les amendements aux votes :

Vote sur l'amendement : B) Art. 4 Frais pour les interventions en faveur de la collectivité, il est accepté avec une abstention.

Vote sur l'amendement : C) Art. 3 Champ d'application, il est accepté avec une abstention.

Le Président continue la discussion sur le préavis. Il constate que la parole n'est plus demandée sur le préavis. Il clôt la discussion et passe au vote sur le préavis.

Le préavis n° 03-2022 – Règlement fixant les frais d'intervention et les indemnités du personnel professionnels de l'ORPC du district Lavaux-Oron
est accepté à l'unanimité.

11. Fixation de la prochaine date du Conseil Intercommunal

Le Président demande au CODIR, la date de la prochaine séance.

M. Jean Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Il annonce la date du 10 novembre 2022.

M. Jean-Rémy délégué de la commune de Puidoux :

Trouve que c'est trop tard, les budgets sont déjà établis en novembre.

Après discussion le Président relève que ce n'est pas facile de trouver des dates.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Rappel quel budget est en lien avec le Conseil d'Etat, soit CHF 6.50, par habitant. Il précise que le budget peut-être établi dans le courant du mois d'août pour une assemblée en octobre.

M. Gérald Cuche, délégué de la commune de Pully :

Propose le statut « quo » pour cette année et de garder la date a 10 novembre 2022, et qu'à partir de l'année prochaine fixer les séances plus vite.

Le Président demande l'avis de la boursière, Mme Ariane Jordan.

Mme Ariane Jordan, boursière :

Indique que c'est possible de faire la séance plus rapidement afin d'avoir le budget pour les communes.

M. Jean-François Chevalley, délégué de la commune de Chexbres :

Constata qu'il y également les comptes et que c'est important d'avoir quelques choses à présenter pour les municipaux.

Le Président propose de passer aux votes les 2 propositions de dates :

12 octobre 2022 = 12 oui pour cette date

13 octobre 2022 = 11 oui pour cette date

Résultat : La prochaine séance du Conseil Intercommunal aura lieu le 12 octobre 2022, à 20h.

M. Roland Galley, membre du CODIR :

Propose d'accueillir cette séance dans sa commune (Jorat-Mézières).

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Propose de fixer la date de la séance du printemps 2023, il annonce le 11 mai 2023.

Mme Anne-Cécile Uldry, membre du CODIR :

Propose d'accueillir cette séance dans sa commune (Oron).

Le Président remercie les délégué(e)s qui ont proposé leurs communes.

12. Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Rémy Chevalley, délégué de la commune de Puidoux :

Demande des informations au sujet du projet TETRIS.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président CODIR :

Informe que le projet TETRIS est au point mort. Il faut attendre une prochaine variante. Des discussions sont en cours avec la Conseillère d'Etat.

M. Jean-Rémy Chevalley, délégué de la commune de Puidoux :

Revient sur ce début d'année et la guerre en Ukraine. Sa commune a eu de nombreuses questions des habitants, au sujet des places dans les abris PC. Le Commandant de l'ORPC, a été sollicité pour faire une séance d'information. Mais suite à cette séance il reste sur sa faim. En effet, les communes devraient avoir un protocole à suivre. Et éventuellement faire un essai à blanc.

En 2020, ce dernier avait interpellé à l'ORPC afin de savoir qui s'occupait des entretiens des abris (maintenance, contrôle du matériel, etc.). Il fait part à l'assemblée, d'un courriel que sa commune avait reçu réponse.

Il se dit étonné d'avoir un contrat de maintenance pour sa commune. Il trouve que ce serait mieux d'avoir un contrat global présenté par le CODIR.

M. Patrick Favre, Commandant de l'ORPC :

Indique que le protocole est clair. Pour notre pays, c'est la confédération qui donne l'ordre en cas d'attaque nucléaire, d'ouvrir les abris. Ensuite, ce sont les cantons qui attribuent les places dans les abris.

Il précise que pour notre ORPC, il y a assez de place dans les abris. La directive du ROP est que l'ouverture des abris, l'entretien est fait par les communes. Des miliciens sont prévus en cas de besoin. Les ORPC contrôlent 4 fois par année le matériel.

M. Jean-Rémy Chevalley, délégué de la commune de Puidoux :

N'est pas satisfait, les listings ne sont pas à jour au niveau cantonal. Il faut avoir une réflexion afin de savoir combien il y a de places dans les abris. Il voudrait que le CODIR propose un contrat de maintenance.

Le Président suggère à M. Chevalley dans parler au Grand Conseil.

M. Jean-Rémy Chevalley, délégué de la commune de Puidoux :

Annonce qu'à l'issue de cette séance, la commune de Puidoux invite l'assemblée à partager un apéritif.

Au nom du bureau, Le Président remercie la Commune de Puidoux pour la mise à disposition de la salle et l'apéritif. Il souhaite à toutes et tous un bel été et une bonne soirée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

Le Président		La Secrétaire
Christophe Rebetez		Lorraine Bard
		

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant